

## Qui fait quoi avec les urnes à la SPEDIDAM ?

Nous sommes 8 candidats qui avons constitué une liste pour nous présenter à l'élection du Conseil d'Administration de la SPEDIDAM. Nous avons fait campagne derrière la bannière « Pour une SPEDIDAM moderne, efficace et transparente » en présentant aux artistes un programme pour leur société.

L'assemblée générale de la société s'est tenue le jeudi 28 juin. Un petit nombre de sociétaires présents ont voté ce jour-là en leur nom mais aussi aux noms des nombreux artistes absents qui les avaient mandatés pour le faire à leur place. Précédemment, entre le 18 et le 28 juin, d'autres membres de la société ont pu voter par internet.

Les documents officiels communiqués à tous les associés avec la convocation à l'assemblée générale indiquaient que le dépouillement sous contrôle d'huissier de justice se déroulerait les 13, 18, 21, 25, 27 et 29 juin ainsi que le 2 juillet. On y lisait aussi que : « *la saisie des bulletins de votes et le traitement des votes électroniques à distance ainsi que la proclamation des résultats, toutes opérations effectuées sous contrôle d'huissier de justice auront lieu le 5 juillet* ».

Pourtant, en ce 8 juillet, la proclamation n'a toujours pas eu lieu, aucun des sociétaires, des candidats ou des porteurs de pouvoir n'a été informé de quoi que ce soit. Le site internet de la société ne délivre aucune information.

Bien sûr, à l'intérieur de la société, le Président et le Gérant, qui sont candidats à leur propre réélection à l'occasion de ce scrutin, connaissent déjà les résultats. Mais pourquoi les cachent-ils ?

Rappelons qu'à l'occasion de l'élection de l'an dernier les sociétaires n'ont même pas pas été informés des scores des différents candidats mais seulement des noms des candidats élus.

Autre exemple, cette année les sociétaires qui ont voté par internet ont été amenés à se prononcer sur un texte dont la rédaction a ensuite été changée lors du vote en séance. Comment une telle manœuvre est-elle imaginable ? Comment les voix peuvent elles être additionnées ?

Cette opacité institutionnalisée, ces dépouillements en secret, ces petits accommodements avec les règles, ces annonces au dernier moments, ne peuvent plus durer !

Nous informons immédiatement le ministère de la Culture et le Président de la Commission de contrôle des organismes de gestion collective de cette situation intolérable.

Les candidats de la liste " pour une SPEDIDAM moderne, efficace et transparente " : Jean-Paul BAZIN, Alain BEGHIN (présenté par le SNAM-CGT), Jean-Luc BERNARD (présenté par le SNM-FO), Martine DEGIOANNI, Karine HUET (présentée par le SNAM-CGT), Jean-Pierre JUSSEY, Guy TOUVRON, Slim PEZIN